

BNP Paribas Fortis Funding

émet de nouvelles obligations à 5 ans en SEK



Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Emprunt obligataire



5 ans



Couronne suédoise (SEK)
Risque de change



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale en SEK à l'échéance



Coupon annuel de 4,375% (brut en SEK)



Profil neutre à agressif



Précompte mobilier de 15%

Principales caractéristiques

- ✓ Instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.
- ✓ Émission en couronne suédoise (SEK).
- ✓ Durée de 5 ans.
- ✓ Coupon annuel de 4,375% (brut en SEK).
- ✓ Sur base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel en SEK est de 3,954% (brut).
- ✓ Cet instrument de dette émis en devise étrangère est destiné aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, le potentiel et les risques, entre autres via une familiarisation avec le risque de change et les taux d'intérêt.
- ✓ Profil d'investisseur: neutre à agressif.

La couronne suédoise (SEK)

La Riksbank suédoise – la plus ancienne des banques centrales du monde – a relevé, en décembre 2010 et pour la quatrième fois consécutive, son principal taux directeur, pour le porter à 1,25%. Son gouverneur, Stefan Ingves, entend ainsi anticiper une accélération de l'inflation suite à l'augmentation des loyers et des prix des maisons.

La couronne suédoise pourrait être soutenue par la poursuite de ce resserrement monétaire, mouvement qui dépendra pour beaucoup de l'évolution de l'économie mondiale. La Suède est en effet une économie ouverte, centrée sur l'exportation avec des relations commerciales particulièrement étroites avec le Royaume-Uni et la zone euro. En dépit de l'amélioration visible des fondamentaux économiques sous-jacents, le rythme de la croissance suédoise sera donc, lui aussi, essentiellement tributaire de l'évolution de la situation chez ses principaux partenaires commerciaux.

Bien qu'elle se soit déjà fortement appréciée, la SEK constitue encore une alternative intéressante à l'euro. La problématique de la dette risquant de rester encore longtemps d'actualité dans la zone euro, le rating stable fixé à AAA de la Suède, combiné à une dette publique d'à peine 45%, a de quoi séduire les investisseurs à la recherche d'une diversification de leurs placements obligataires.

(Source: BNP Paribas Fortis)

Évolution de la parité EUR/SEK sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg (données arrêtées au 17.01.2011).

Au 17 janvier 2011, 1 EUR valait 8,9177 SEK.





Pour quel investisseur?

Sur base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cet instrument de dette émis en devise étrangère est destiné aux investisseurs présentant un profil **neutre à agressif**. Il peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.

Plus d'informations sur les profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est donc recommandé à tout investisseur de vérifier si cette formule d'investissement est appropriée compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière.



Principaux risques de cette émission

Cet instrument de dette est soumis à différents risques et notamment aux risques de change, de crédit et de marché, comme le risque de volatilité, de taux et de liquidité.

- ➔ **Risque de change:** cet emprunt est émis en couronne suédoise. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en SEK, qui converti en euro, pourrait être inférieur au montant en euro initialement investi. Le risque de change joue également au niveau des coupons au moment de leur conversion en euro.
- ➔ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, le détenteur de cet instrument de dette supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- ➔ **Risque de volatilité et de taux:** le cours de cet instrument de dette peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés.
- ➔ **Risque de liquidité:** rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de cet instrument de dette. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (voir ci-après) et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > MiFID.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus (voir au ci-après).

La période de souscription court du 24 janvier à 9h au 4 mars 2011 à 16h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Emetteur: BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA.

Garant: Fortis Banque SA.

Rating (perspective) du garant: A1 (stable) chez Moody's, AA (négative) chez Standard & Poor's et A+ (stable) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 10.000 SEK.
- Montant de l'émission: minimum 50 millions SEK.
- Code ISIN: XS0582606819 - Série 689.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg.



Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations sont décrits en page 2.



Profil d'investisseur

Sur base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cet instrument de dette émis en devise étrangère est destiné aux investisseurs présentant un profil **neutre à agressif**.

Il peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.



Durée

Date d'émission et de paiement: 9 mars 2011.

Prix d'émission: 101,875% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

Echéance: 9 mars 2016, ce qui correspond à une durée de 5 ans.

Prix de remboursement: 100% de la valeur nominale en SEK à l'échéance.



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 4,375% (brut en SEK).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 9 mars de chaque année et pour la première fois le 9 mars 2012.
- Sur base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel brut en SEK est de 3,954%.



Frais

Service financier: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation des obligations en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB): pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Documentation

Le Prospectus de base daté du 17 juin 2010 et son supplément daté du 26 octobre 2010, approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, ainsi que les Final Terms datées du 21 janvier 2011, documents rédigés en anglais et constituant ensemble le "Prospectus", sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Un résumé en français du Prospectus de base est également disponible.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque SA ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque SA ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.